

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 593 Subvention (4.000 euros) à l'association des amis des concerts du dimanche matin (8^e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association des amis des concerts du dimanche matin;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement, en date du 29 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros, sur proposition de la Mairie du 8^e, est attribuée à l'association des amis des concerts du dimanche matin, 17, rue du Colisée 75008 Paris au titre de ses activités en 2013, 2013_05807 / 143201.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.